

DOSSIER

APPEL à PROJETS

2021

POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

DOSSIER D'APPEL A PROJETS
- 2021 –

POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

SOMMAIRE

Préambule

Appel à Projets 2021

Les conditions de dépôt des dossiers de demande de subvention

Présentation d'ensemble des fiches actions

Annexes 1 à 4

PREAMBULE

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine (loi LAMY) s'engage à concentrer l'ensemble des moyens publics sur les territoires les plus en difficulté et à associer les habitants à la définition de cette politique à travers les Conseils Citoyens. Elle réaffirme les principes structurants de la Politique de la Ville que sont le partenariat entre l'État et les collectivités locales, ainsi que la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun dont la territorialisation nécessite d'être renforcée. Elle favorise enfin une meilleure articulation entre les dimensions urbaine et sociale de cette politique.

Le Contrat de Ville

Le Contrat de Ville de la Communauté de communes du Val de Sully (anciennement Sullias), signé le 28 octobre 2015, constitue l'outil par lequel l'État, les collectivités locales et leurs partenaires associés, s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée au niveau local un projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

La durée des Contrats de Ville ayant été prolongée jusqu'en 2022 par la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018, les partenaires signataires du contrat de la Communauté de communes du Val de Sully ont défini de nouveaux engagements dans le cadre d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques validé en Comité de Pilotage du 22 octobre 2019.

1

Les porteurs de projets doivent lire cet appel à projets et ses 4 annexes : les autres financements mobilisables (annexe 1) - la fiche projet synthétique (annexe 2) - l'attestation (annexe 4) - la fiche bilan (annexe 3)

2

Les porteurs de projets doivent contacter la Chefferie de Projet avant la saisie des fiches : s.guerandelle@valdesully.fr / a.sall@valdesully.fr

3

Envoi de la nouvelle fiche projet synthétique 2021 et de la fiche bilan 2020 le cas échéant, à la Chefferie de Projet, au format pdf avant le **18 décembre 2020 à midi**.

4

Envoi de l'attestation (annexe 4) dûment signée par le représentant légal de la structure.

5

Après avis du Comité de Pilotage, les porteurs de projets qui auront reçu un avis favorable, seront contactés pour saisir leur demande de subvention sur la plateforme Dauphin selon les consignes données.



Appel à projets 2021 pour le quartier du Hameau à Sully-sur-Loire



Les axes stratégiques du Contrat de ville

La circulaire d'application de la loi du 21 février 2014 sur la Politique de la Ville pose les quatre piliers du Contrat de ville :

Le pilier Cohésion sociale

a pour objectif des actions qui viseront la réduction de la pauvreté, le tissage du lien social, la sociabilité, le renforcement de la solidarité entre générations, les besoins des familles monoparentales, la réussite scolaire, la santé, le sport, la sécurité

Le pilier Cadre de vie et Renouveau urbain

s'attachera à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de façon concrète et visible, l'attraction du quartier, le peuplement, la mobilité et les espaces publics.

Le pilier Développement économique et Emploi

tendra à réduire de moitié sur la durée du Contrat de ville, l'écart du taux d'emploi entre le quartier prioritaire et le reste du territoire ; il tendra également à promouvoir l'offre de travail par le soutien des acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire. Enfin, il sera recherché les mesures qui permettront de lever les freins à l'accès à l'emploi, marchand en priorité, notamment pour les jeunes et les femmes, la création d'entreprises et/ou de son propre emploi, l'insertion professionnelle.

Le pilier Valeurs de la République et Citoyenneté

Les axes transversaux

- la jeunesse
- l'égalité femmes-hommes
- la lutte contre les discriminations

Les actions qui sont soutenues devront tenir compte des axes précités et répondre aux orientations suivantes.

Les champs prioritaires et les orientations départementales de l'Etat pour 2021

Parmi les orientations présentées ci-dessous, trois champs prioritaires ont été définis pour la campagne de subvention 2021 : **la santé, l'éducation et l'emploi**.

PILIER	THEMATIQUES	ORIENTATIONS 2021
Cohésion sociale	Education champ prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> - Agir contre l'échec scolaire - Promouvoir la continuité éducative en favorisant la parentalité, en développant la persévérance scolaire et en limitant le décrochage scolaire - Aider à la réorientation des jeunes sortis du système scolaire <p><i>Les porteurs de projets devront justifier que les actions envisagées ont bien été réfléchies et construites en lien avec les établissements scolaires concernés.</i></p>
	Santé champ prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'acquisition et le développement des compétences psychosociales - Prévenir la toxicomanie et les conduites addictives, notamment auprès des publics jeunes - Améliorer l'accès à l'activité physique et à l'alimentation équilibrée - Améliorer la santé sexuelle - Améliorer la santé mentale - Améliorer l'accès aux dépistages organisés (hors missions des structures assurant la gestion des dépistages organisés des cancers déjà financées par l'Agence régionale de santé) - Améliorer le taux des vaccinations obligatoires et recommandées (hors missions des dispositifs CLAT, Centres de vaccination, GEGIDD déjà financées) <p><i>Lors de l'étude des actions déposées dans ce champ thématique, une attention particulière sera portée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - aux actions qui s'inscrivent dans le temps - à la qualité des partenariats mis en place et préparés en amont avec les structures spécialisées : les maisons de santé, la Fédération Régionale des acteurs en Promotion Santé (FRAPS), l'Association de santé et de solidarité (APLEAT-ACEP), l'Appui santé Loiret (liste non exhaustive) <p>Pour obtenir une aide dans l'élaboration de leurs projets, les structures intéressées sont invitées à se rapprocher de l'antenne du Loiret de la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion Santé pour obtenir des conseils méthodologiques, notamment sur la définition des projets attendus au titre du développement des compétences psychosociales (antenne45@frapscentre.org)</p>
	Parentalité et Accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la fonction parentale en renforçant le lien parents/enfants - Développer des modes de garde d'enfant innovants pour permettre aux parents de réaliser des démarches d'insertion sociale et professionnelle - Faciliter l'accès à l'information et accompagner les personnes dans leurs démarches administratives, en partenariat avec les institutions chargées des droits juridiques, économiques et sociaux
	Culture	<p><i>Les axes d'intervention prioritaire sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets favorisant l'accès des populations des quartiers prioritaires aux lieux et aux domaines artistiques et culturels - les projets contribuant à développer les pratiques artistiques et culturelles de la population, en favorisant leur rencontre avec des équipes artistiques - les projets faisant appel à des résidences d'artistes au sein des quartiers de la politique de la ville - les actions contribuant au renforcement de la cohésion sociale par la valorisation des modes d'expression et de création issus des quartiers prioritaires - les projets à teneur culturelle ou artistique faisant appel à la mémoire des habitants, du quartier ou facilitant l'appropriation du cadre de vie par les habitants, si possible en lien avec la rénovation urbaine



	Sports et loisirs	<p><i>Les axes prioritaires relatifs aux habitants des QPV sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Corriger les inégalités l'accès à la pratique sportive sur tout le territoire et plus particulièrement sur les territoires prioritaires (QPV et ZRR) - Soutenir les associations souhaitant œuvrer en direction des habitants des QPV et principalement les jeunes et le public féminin - Développer la notion de citoyenneté et de bien vivre ensemble par le biais de la pratique sportive - Prévenir les comportements déviants (violence, radicalisation...) par le développement d'une pratique sportive régulière - Développer des activités physiques et sportives dans un but de lutter contre la sédentarité et les maladies chroniques (sport santé)
Emploi et Développement économique	Emploi et Développement économique champ prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions de type « aller vers » pour mobiliser les publics « les moins visibles », notamment les plus jeunes d'entre eux (actions hors murs) dans l'objectif de les orienter vers les dispositifs de l'emploi : Parcours Emploi Compétence (contrat aidé), Garantie Jeunes, PACEA, l'E2C, l'EPIDE et l'apprentissage - Soutenir les rencontres des publics QPV avec les entreprises et les employeurs - Prévenir et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme - Favoriser l'accompagnement à la création d'activité et soutenir l'entrepreneuriat <p><i>Une attention particulière sera portée aux projets fondés sur une dynamique collective, qui visent le décloisonnement des acteurs.</i></p>
Cadre de vie et Renouvellement urbain	Transport et mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des actions visant à soutenir ou à développer les mobilités individuelles ou collectives - Développer les initiatives visant à traiter la problématique des encombrants
	Tranquillité et sûreté publique	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions de médiation de rue de proximité et plus particulièrement les actions hors murs en horaires atypiques (soirées et weekend) - Encourager les actions visant à améliorer le lien entre les populations et les forces de sécurité de l'État - Encourager les actions spécifiques visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes - Mettre en place des actions de prévention de la radicalisation en faveur des jeunes. <p><i>Ce champ thématique s'articule avec les stratégies locales de prévention de la délinquance. Aussi, pour les demandes de subvention adressées à l'État, les actions proposées devront prioritairement être déposées dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Interministériel de la Délinquance et de la radicalisation (FIPDR).</i></p> <p><u>Point de vigilance</u> : les crédits spécifiques de la Politique de la Ville de l'État et les crédits du FIPDR ne peuvent pas co-financer un même projet.</p>
Valeurs de la République et Citoyenneté	Accès à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser davantage les populations et les acteurs de terrain aux Valeurs de la République et à la laïcité - Développer auprès des populations et des acteurs de terrain les actions de sensibilisation sur la détection et la prévention des discriminations - Sensibiliser les populations et notamment les plus jeunes sur les fake news et les théories complotistes - Favoriser des projets de dimension civique et citoyenne, contribuant à la solidarité intergénérationnelle et familiale, et à la participation à la vie publique

Conditions de dépôt d'un dossier de demande de subvention

Simplification des modalités de dépôt d'un dossier demande de subvention au titre des crédits spécifiques de l'État pour la Politique de la Ville

Date de lancement de l'Appel à Projets : le 30 octobre 2020

Date limite de dépôt de(s) dossier(s) complet(s) : le vendredi 18 décembre 2020 à midi

Pendant le délai de candidature de l'appel à projets, les structures peuvent solliciter un appui dans le cadre du montage de leurs dossiers de demande de subvention (présentation du projet envisagé, éligibilité par rapport aux orientations du contrat de ville, définition des indicateurs de suivi...) auprès :

- du service en charge de la Politique de la Ville à la Préfecture du Loiret
pref-politique-de-la-ville@loiret.gouv.fr / ☎ 02 38 81 41 26 / 02 38 81 43 49
- de la Chefferie de projet du Contrat de Ville de la Communauté de communes du Val de Sully

Assistante administrative
Mme Sylvie GUERANDELLE
☎ 02 34 52 03 70
s.guerandelle@valdesully.fr

Chef de Projet Politique de la Ville et Action Sociale
M. Aboubacry SALL
☎ 02 18 18 00 24
✉ a.sall@valdesully.fr

- Un entretien avec le Délégué du Préfet aux quartiers prioritaires peut être envisagé sous réserve de sa disponibilité : M. Thierry MAUBERT : thierry.maubert@loiret.gouv.fr

Au stade de l'instruction, **seule la fiche projet synthétique (annexe 2) est demandée**. Il est donc inutile de saisir pour l'instant, la même demande de subvention sur le portail numérique DAUPHIN.

La saisie de la demande sur DAUPHIN se fera désormais dans un 2^{ème} temps, après l'arbitrage des subventions par les co-financeurs du contrat de ville lors des Comités de Pilotage (prévus courant février 2021).

En cas de réponse favorable, les porteurs de projet seront contactés pour saisir leur(s) demande(s) sur le portail DAUPHIN (étape nécessaire pour permettre la mise en paiement de la subvention pour l'État)

🔗 Pour les structures déjà référencées et/ou subventionnées :

Fournir la fiche projet synthétique 2021 (annexe 2 et 3) pour toute nouvelle action, accompagnée le cas échéant de la fiche bilan (annexe 4) pour toute reconduction d'une action financée en 2020.

🔗 Pour les nouvelles structures :

Fournir la fiche projet synthétique 2021 (annexe 2 et 3) accompagnée des statuts ou de tout document permettant de présenter l'activité de la structure.

Présentation d'ensemble des fiches actions

A partir de ces axes stratégiques prioritaires, les nouveaux engagements de la collectivité ont été établis pour constituer l'appel à projets, décliné selon les 3 piliers.

PILIER : COHESION SOCIALE

➤ **Thématique :** 1.1 Jeunesse – Scolarité – Réussite éducative

Accompagner le parcours scolaire des enfants et adolescents en difficulté et renforcer les dispositifs de réussite éducative

Engagements	Droit commun
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une Cellule de Veille Educative afin de mettre en œuvre au niveau des acteurs de première ligne le partenariat instauré et de rechercher des solutions de proximité, de suivre l'évolution de la situation, préalable à un futur Programme de Réussite Educative (PRE) pour permettre d'accompagner des enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires au regard de la situation individuelle de chaque jeune concerné et de sa famille. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : accompagnement à la scolarité de la ville de Sully-sur-Loire qui propose aux enfants, l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire et contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève.
<ul style="list-style-type: none"> - Développer le dispositif « Prépare ta rentrée » (projet d'école ouverte) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif stage de 3^{ème}

Permettre l'accès aux loisirs et vacances pour tous

Engagements	Droit commun
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le dispositif OVVV pour permettre aux jeunes les plus en difficultés de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives ou de loisirs, et d'une prise en charge éducative pendant leur temps de vacances, contribuant à une politique d'insertion sociale des jeunes et à la prévention des exclusions. 	

➤ **Thématique :** 1.2 Santé

Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé : bien être et santé pour tous dans le quartier

Engagements	Droit commun
<ul style="list-style-type: none"> - Répertorier les dispositifs relevant de cette thématique afin de définir des objectifs majeurs à poursuivre. - L'axe préventif pourrait être développé en mobilisant les acteurs locaux : équilibre alimentaire, hygiène de vie, sport et bien-être. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Contrat Local de Santé et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du Giennois-Berry qui couvre une partie du territoire. - Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) : dispositif qui constitue au niveau des établissements scolaires, un cadre privilégié de définition et mise en œuvre de l'éducation préventive en matière de conduites à risques, de dépendances, dans et hors l'école. - Dans le cadre du futur Point Informations Jeunesse (PIJ) de la Maison pour Tous, inscription d'actions de prévention sur les conduites à risques.

➤ **Thématique :** 1.3 Parentalité – Droits sociaux

Accompagner les parents dans leur fonction éducative : soutenir et valoriser les compétences des parents

Engagements	Droit commun
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les relations sociales de proximité : accroître l'intégration familles et jeunes dans la vie sociale, renforcer les notions d'aide à la parentalité - Initier des projets autour de la formation des parents par des professionnels sur des thématiques données à l'image des cafés-débats ou des conférences. 	<ul style="list-style-type: none"> - Relais Petite Enfance de la Maison pour Tous

Conforter les dispositifs d'accès au droit de proximité

Engagements	Droit commun
<ul style="list-style-type: none"> - Venir en aide et accompagner sur le plan administratif les populations les plus en difficulté, via l'Antenne Emploi du Val de Sully et par le projet de la Maison pour Tous. - Répondre de manière adaptée aux besoins de droit des jeunes et favoriser chez eux l'exercice de la citoyenneté (futur PIJ de la Maison pour Tous). 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une borne interactive d'accès aux droits du Conseil départemental à la Maison pour Tous



La Maison pour Tous :

1. Un Centre social (habilité par la CAF)
2. Un pôle social
3. Un pôle administratif à vocation sociale et éducative

L'objectif est de réunir un maximum de permanences dans ce lieu dans un souci de transparence et de connaissances des droits et devoirs sociaux.

Ce lieu ouvert permettra la valorisation des talents et la mise en œuvre des initiatives locales à la fois individuelles et collectives. En s'appuyant sur la participation de tous, il s'agit d'un lieu « ressource » destiné au développement social local. Ce volet de la Maison Pour Tous par sa fonction d'aides aux démarches administratives, aide à l'insertion et à la formation professionnelle, relais d'informations institutionnelles mis en œuvre par les services de la Communauté de communes (Antenne Emploi, Service Action Sociale, Politique de la Ville, Service Jeunesse, Relais Petite Enfance), aura trois finalités :

- ✚ l'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- ✚ le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire
- ✚ la prise de responsabilité des habitants/usagers et le développement de la démocratie de proximité

➤ **Thématique :** 1.5 Lien social (actions de médiation, accès à la citoyenneté, participation des habitants, sports et loisirs, accès aux droits et services publics)

Engagements	Droit commun
<ul style="list-style-type: none"> - Développer la citoyenneté en encourageant les initiatives locales : favoriser le développement de la vie associative, la participation des habitants et soutenir les démarches citoyennes et solidaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - CISPD : instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles les institutions et organismes publics et privés concernés se mobilisent.
	<ul style="list-style-type: none"> - Avec la mise en place du City stade et le parcours de santé sur le quartier du Hameau, proposer des actions qui permettent l'accès pour tous à ces équipements en plein cœur du QPV.

➤ Thématique : 2.1 Emploi

Renforcer l'accès à l'emploi et accompagner à l'insertion professionnelle

Engagements	Droit commun
<ul style="list-style-type: none"> - Redoubler d'efforts en matière de formation et d'insertion professionnelle des 16-25 ans. - Multiplier les initiatives de « Rendez-vous de l'Emploi » (3 par an) en partenariat avec les Services Publiques de l'Emploi. - Mise en œuvre de la Charte Entreprises et Quartier - Favoriser la mobilité : poursuivre les efforts entrepris dans le domaine des transports et soutenir les actions qui favorisent la mobilité des habitants, en particulier ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Missions de l'Antenne Emploi du Val de Sully - Permanences de la Mission Locale deux fois par mois à l'Antenne Emploi du Val de Sully - Permanences Pôle emploi sur le quartier



Le projet mis en place en 2019, consiste à prêter des véhicules électriques pour un temps donné sur des horaires de travail afin de permettre aux personnes en difficulté d'insertion de pourvoir les emplois sur le territoire communautaire, mais également sur le giennois et l'orléanais. Ce dispositif encadré par l'Antenne Emploi fera l'objet pour 2020 d'une Convention Pluri-annuelle d'Objectifs (CPO).

Lutter contre l'illettrisme

Engagements	Droit commun
<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser le dispositif de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme avec les partenaires (Centre de Formation et le CRIA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place à la Maison pour Tous : d'un écrivain public, d'ateliers numériques...

➤ Thématique : 3.1 Cadre de vie et Renouvellement urbain

Mieux vivre dans le quartier : requalifier les espaces extérieurs

Engagements	Droit commun
<ul style="list-style-type: none"> - Requalifier les espaces extérieurs - Impliquer le Conseil Citoyen et les bailleurs dans l'amélioration de la vie du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions TFPB avec les bailleurs sociaux dont l'engagement est fort, et il serait pertinent par le biais du Conseil Citoyen d'informer des nombreuses actions entreprises par les bailleurs pour l'amélioration de leur cadre de vie, notamment en ce qui concerne le sur-entretien.